

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

En Inde et au Pakistan

Application des Conventions de Genève. — Au moment où le conflit se termine, on peut constater avec satisfaction que les deux parties ont, conformément à leurs engagements, assuré l'application des Conventions de Genève et accepté l'intervention du CICR. Ainsi le jeu des dispositions humanitaires a-t-il été établi de part et d'autre du front.

Le CICR a envoyé des délégués sur place, et leur rôle s'est exercé parallèlement dans les deux camps en faveur de trois catégories de victimes: les prisonniers de guerre, les internés civils et les personnes déplacées.

Prisonniers de guerre. — De part et d'autre, les délégués du CICR ont visité les camps de prisonniers de guerre. Ils ont pu se rendre compte, grâce à ces visites et par des entretiens sans témoin avec les prisonniers, que, dans l'ensemble, les conditions de détention étaient correctes et que les dispositions de la III^e Convention de Genève (relative au traitement des prisonniers de guerre) étaient généralement respectées.

Le CICR s'est efforcé, par l'entremise de ses délégués, d'obtenir des listes nominatives des prisonniers capturés de part et d'autre. Ces listes, prévues par la III^e Convention de Genève, constituent en effet la mesure la plus propre à assurer la sécurité des prisonniers, le gouvernement détenteur reconnaissant ainsi de fait sa responsabilité à l'égard des ennemis qu'il a capturés.

Les délégations du CICR ont joué, dans les deux camps, le rôle d'intermédiaire neutre, afin de permettre aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de l'Inde et du Pakistan, de fournir, à plusieurs reprises,

des secours aux prisonniers de guerre (vêtements, jeux, lectures, etc.) et d'organiser des échanges de colis sur la frontière. Les délégations du CICR sont également intervenues auprès des autorités des deux pays afin d'obtenir des améliorations de détail dans le régime de détention.

L'Agence centrale de recherches du CICR a également rempli son rôle traditionnel dans la transmission des cartes de capture et de la correspondance des prisonniers.

Internés civils. — Dès le mois de décembre 1965, les délégués du CICR en Inde et au Pakistan ont eu accès aux camps d'internés civils, afin de s'assurer de l'application des dispositions prévues par la IV^e Convention de Genève de 1949 (relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre), et le CICR a remis leurs rapports aux deux gouvernements intéressés.

A cette occasion, le CICR a distribué des vêtements dans un camp d'internés civils au Pakistan.

Réfugiés. — De part et d'autre, dès le début des hostilités, des non-combattants ont fui par centaines de milliers les zones de combats, créant, parfois en quelques heures, un exode vers l'intérieur du pays et un afflux de réfugiés démunis de tout, en Inde aussi bien qu'au Pakistan. En outre, dans la partie du Cachemire, sous contrôle pakistanais, la population locale a dû accueillir plus de 100 000 réfugiés musulmans qui, en l'espace de quelques mois, ont franchi la ligne de cessez-le-feu.

Le Comité international, pour obtenir les moyens de leur venir en aide, a lancé un appel aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Les secours envoyés aux Croix-Rouges pakistanaise et indienne comportaient essentiellement des vivres (lait en poudre, fromage), des vêtements et des couvertures, et ont été distribués en collaboration avec les délégués du CICR dans les deux pays.

Rapatriement. — A la suite des accords signés à Tachkent par l'Inde et le Pakistan, les gouvernements de ces deux pays ont procédé récemment à l'échange de leurs prisonniers de guerre respectifs. Ces rapatriements ont eu lieu généralement en présence de délégués du CICR.

Délégation du CICR. — L'évolution favorable des événements a permis au Comité international d'établir une seule délégation pour l'Inde et le Pakistan et M. Max Stalder, délégué, a quitté Genève, le 17 mars 1966, pour se rendre à Karachi, puis à la Nouvelle-Delhi.

Au Vietnam

Equipe médicale de la Croix-Rouge suisse. — La République du Vietnam ayant répondu affirmativement à l'offre du CICR d'envoyer une équipe médicale suisse sur place, le Dr Uldrich Middendorp s'était rendu, du 30 janvier au 21 février 1966, au Sud-Vietnam, comme délégué-médecin, afin d'étudier les conditions dans lesquelles une aide médicale pourrait être apportée aux victimes de la guerre.

Sur la base de son rapport, la Croix-Rouge suisse a décidé d'envoyer une équipe médicale de onze membres à Kontum, (hauts-plateaux du centre), où elle assurera la relève d'une équipe philippine à l'hôpital provincial. Les préparatifs et le financement de cette entreprise sont assumés par la Croix-Rouge suisse. Les représentants du CICR à Saïgon fourniront aux médecins suisses tout l'appui dont ils pourraient avoir besoin.

Le Dr Stuckelberger, chef de l'équipe médicale suisse, et M. Randin, administrateur, sont arrivés à Saïgon. Les autres membres de l'équipe ont suivi. Une équipe médicale de 19 personnes du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran est déjà en activité dans le delta du Mékong.

Secours au Vietnam du Sud. — L'action de secours, entreprise par le CICR, se développe maintenant. Les marchandises sont dirigées régulièrement sur les centres de provinces et distribuées rapidement, grâce à l'effort des délégués joints à ceux de la Croix-Rouge de la République du Vietnam.

Ainsi 3000 couvertures, achetées au Japon par le CICR, ont été transportées sur Qui-Nhon et Da-Nang par avion, le 16 février, pour être distribuées aux réfugiés et à l'hôpital civil de ces deux provinces du centre Vietnam.

Le 17 février, M. André Tschiffeli, délégué du CICR, remettait 50 flacons de plasma sanguin, don de la Croix-Rouge néerlandaise, à l'hôpital civil de Da-Nang. Une quantité analogue sera remise très prochainement à un autre centre hospitalier dont le choix n'est pas encore fixé.

Agissant au nom du Comité d'aide au Vietnam, la Croix-Rouge de Norvège avait fait don à la Croix-Rouge vietnamienne de 800 cartons de lait, en plus des 480 reçus antérieurement. Ils sont plus généralement distribués dans les centres hospitaliers, hôpitaux, crèches et orphelinats. Le riz reste cependant la denrée de base la plus demandée. A part les 500 tonnes, offertes par la Croix-Rouge de la République fédérale d'Allemagne, d'autres dons sont arrivés. Les délégués envisagent, toutefois, de l'acheter dorénavant sur place.

En faveur des invalides civils. — En apprenant que le Centre national des invalides ne pouvait pas s'occuper des invalides de guerre civils avant plusieurs mois (de sorte que ceux-ci continuent à être renvoyés chez eux ou dans les camps de réfugiés, sans recevoir de prothèses), la Croix-Rouge de la République du Vietnam et le Comité international avaient décidé, au début de l'année, d'installer une modeste salle d'hôpital, au siège même de la Croix-Rouge locale, à Saïgon.

Dix-neuf victimes sont actuellement en traitement et de nombreux candidats attendent l'agrandissement du centre d'accueil, grâce à une baraque offerte par l'organisation « War on Want » à la Croix-Rouge vietnamienne. Celle-ci, montée et équipée pour recevoir quarante invalides, se trouve sur le terrain même de la Croix-Rouge locale.

En vue d'une réadaptation professionnelle adéquate, la délégation du CICR recherche encore un moniteur-mécanicien qui s'occupera tant de la réadaptation professionnelle de certains invalides de l'hôpital de la Croix-Rouge vietnamienne, que de malades du Centre de réadaptation de Saïgon où des ateliers de tailleurs, imprimeurs, mécaniciens-garagistes, sont mis à la disposition des enseignants.

Le CICR a l'intention de consacrer une importante partie des fonds de secours disponibles pour le Sud-Vietnam à cette action d'urgence en faveur des invalides civils, victimes de la guerre.

Au Yémen

Au cours des dernières semaines, la délégation du CICR au Yémen a été appelée à poursuivre son assistance aux détenus politiques et, plus particulièrement, aux dames de la famille royale yéménite, à Sanaa. Les délégués du CICR ont ainsi contribué à assurer la liaison entre ces détenus et les autres membres de leur famille vivant en dehors du territoire de la République arabe yéménite.

Les délégués ont obtenu, d'autre part, pour 35 personnes, la permission de quitter le Yémen afin de rejoindre leurs familles à Djeddah.

Ils ont été également appelés à intervenir à nouveau en faveur de prisonniers capturés récemment.

Le président du CICR en Amérique centrale

Au cours de son voyage en Amérique centrale¹, le président du CICR, M. Samuel A. Gonard, accompagné de M. Serge Nessi, délégué, s'est rendu au Honduras, Guatémala, Salvador, Nicaragua, Costa-Rica et

¹ Voir *Revue internationale*, mars 1966.

Panama, où il a été très cordialement reçu par les organes directeurs des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et par les chefs d'Etat, ainsi que par plusieurs ministres.

M. Gonard a pu constater que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge de ces pays développent leur action, en particulier dans le domaine des premiers secours et dans celui de l'assistance aux victimes des catastrophes naturelles qui frappent continuellement ces régions, souvent de façon si violente. Ce sont d'ailleurs ces catastrophes qui ont conduit ces Sociétés à organiser une entr'aide d'urgence de pays à pays, concourant ainsi à affermir une solidarité déjà traditionnelle.

Le président du CICR a pu également constater que ces Sociétés nationales s'attachent à faire connaître dans le public, et surtout parmi la jeunesse, les principes de la Croix-Rouge et les dispositions des Conventions de Genève.

M. Gonard et M. Nessi ont achevé leur voyage en passant quelques jours au Vénézuéla, puis à la Jamaïque.

A Caracas, le président du CICR a été reçu par le président de la République et le ministre des Affaires étrangères. Avec la présidente de la Croix-Rouge vénézuélienne, M^{me} Alvarez, il a visité l'école dans laquelle la Société forme 160 infirmières qui font un stage de trois ans et s'initient à leur tâche future dans l'hôpital adjoint. La Croix-Rouge de ce pays s'occupe encore de diverses œuvres d'assistance sociale bien organisées.

A la Jamaïque, M. Gonard a été reçu par le gouverneur général, et a visité, avec les personnalités dirigeantes de la Croix-Rouge nationale, quelques œuvres sociales dont s'occupe avec dévouement le personnel de la Croix-Rouge. Il a eu l'occasion de voir ainsi des hôpitaux d'enfants et en particulier le centre de « réhabilitation » dirigé avec autant de savoir-faire que de cœur par leur directrice et leur médecin-chef.

A GENÈVE

Témoignage de gratitude

Le CICR a tenu à témoigner sa reconnaissance à M. Germain Colladon, qui le quitte aujourd'hui, atteint par la limite d'âge, après avoir été délégué durant plus de vingt années. Il lui remit la médaille d'argent de l'institution, au cours d'une cérémonie qui eut lieu, au CICR, le 31 mars 1966. M. Samuel A. Gonard, président, lui adressa, à cette occasion, les paroles suivantes :